Déclaration des élus CGT à la CAPA des ADJAENES du 14 juin 2019

La Fonction publique, déjà mise à mal par le gel du point d'indice qui détermine les salaires, les restructurations de toutes sortes dont les fusions d'établissements, la baisse des postes et la répartition des activités entre un nombre plus faible de fonctionnaires remplacés par des contractuel-le-s, est menacée dans ses fondements par le projet de Loi débattu en ce moment à l'Assemblée nationale.

Ce projet, dont les modalités d'application restent floues, prévoit, au mépris de tout dialogue démocratique et social, de fonctionner à coups d'ordonnances, d'une façon arbitraire et unilatérale notamment pour :

- Remplacer les emplois statutaires par des contrats de droit privé qui deviendront la norme et seront soumis à des ruptures conventionnelles ;
- Prévoir de supprimer des dizaines de milliers de postes : 120 000 annoncés !
- Supprimer une grande partie des compétences des instances représentatives des personnels (par exemple les CAPA, CAPN…) ce qui va accentuer une inégalité de traitement entre les agent-e-s.
- Diminuer le nombre des élu-e-s des personnels dans certaines instances, notamment pour le CT d'établissement et le CHSCT qui d'ailleurs sont amenés à fusionner alors que leurs compétences sont très différentes. Cette nouvelle organisation attaque frontalement la démocratie sociale et a pour but d'empêcher les syndicats de défendre les personnels.
- Fusionner les services dédiés (assistance sociale, handicap et le comité pour l'égalité Femme-Homme) pour créer un « Comité Social d'Administration », dont la composition et les prérogatives seront déterminées par ordonnance !

Pour la CGT, ces dispositions sont dangereuses car elles remettent en cause le statut même de la Fonction publique et ses principes de solidarité, Fraternité et d'Egalité de traitement entre les citoyen-ne-s, principes qui sont exprimés dans la devise de notre République.
C'est pourquoi, l'ensemble des organisations syndicales nationales ont appelé à la mobilisation le jeudi 9 mai 2019 à laquelle plus de 200 000 agent-e-s ont participé pour s'opposer à ce projet de réforme et défendre le service public.
La CGT revendique des créations d'emplois statutaires (seuls garants d'une égalité de recrutement et de traitement), la résorption de la précarité qui fragilise les citoyen-ne-s, l'accélération de l'application des mesures pour atteindre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la revalorisation des salaires qui passe nécessairement par l'augmentation du point d'indice, l'abandon du jour de carence afin de permettre à chacun-e de se soigner, la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers, enfin, des moyens budgétaires nécessaires à l'accomplissement des missions de service public.

L'administration ne pourra pas compter éternellement sur le dévouement des agent-e-s pour continuer à faire tourner les services dans un climat professionnel et social qui se dégrade.

Notamment lorsque le gouvernement met en œuvre l'abolition d'un droit aux congés bonifiés (résultat de luttes sociales) : mesure discriminatoire envers nos collègues issus des outre-mer et dont les familles sont restées au « pays ». Non : 65 jours de congé continu tous les trois ans ce n'est pas trop pour retrouver les siens compte-tenu du coût et du temps de transport et d'ailleurs une manifestation se tient en ce moment même devant le ministère des Finances à Bercy.

Concernant cette CAPA, nous, élu-e-s CGT, regrettons que les délais d'envoi des documents par l'administration aient été si courts, alors que l'article 5 du RI que nous avons voté prévoit l'envoi des documents préparatoires au moment de la convocation, sinon au moins sous 8 jours francs et nous demandons que ces 8 jours soient des jours ouvrables (et non des week-end ou des jours fériés lorsqu'on ne peut pas accéder à internet ou imprimer les documents). Nous souhaitons que cette disposition soit respectée à l'avenir et nous demandons également à l'administration un calendrier annuel des séances.

En ce qui concerne les détachements-intégrations, dans le cadre de la Fonction publique de carrière, la CGT est favorable aux possibilités de mobilité, qui ne doivent cependant pas se faire au détriment des possibilités de mutation déjà peu nombreuses dans notre corps.

Enfin, nous demandons la liste des postes supprimés à la rentrée de septembre 2019.